

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4651>



Redoublement : ne pas faire l'économie d'une réflexion

- SNES académique de Dijon - S3 - Actualité du métier - Action -



Date de mise en ligne : jeudi 25 septembre 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les comparaisons internationales montrent que la France est l'un des pays de l'OCDE où l'on redouble le plus (4e rang sur 34). Se contenter d'énoncer ce classement pour en déduire qu'il faut supprimer cette pratique semble un peu court pour convaincre les enseignants, mais aussi les parents.

En plus de son coût (1,15 milliards d'euros par an pour le second degré selon le Conseil national de l'évaluation du système scolaire, le CNESCO), le redoublement est, selon les études scientifiques, peu rentable et même, dans la majorité des cas, pédagogiquement néfaste. Alors pourquoi les conseils de classes proposent-ils parfois le redoublement contre l'avis des parents ? Pourquoi les parents le demandent-ils parfois contre l'avis des enseignants ? Quelles sont les conséquences du redoublement sur les élèves ? Sont-elles les mêmes aux différents stades de la scolarité ?

EN QUÊTE D'ALTERNATIVES

En 13 ans, le taux de redoublement a été divisé par deux en Troisième, par plus de quatre en Quatrième, presque par cinq en Sixième et Cinquième. C'est en Seconde GT que le taux est le plus élevé dans le second degré (7,9 % en 2013), suivi par la classe de Terminale (5,8 %). Néanmoins, même au lycée, les baisses sont frappantes : le taux de redoublement en fin de Seconde GT a été divisé par deux en 13 ans ; le taux de redoublement en Terminale a été quasiment divisé par trois.

Pour le SNES-FSU, si la situation doit évoluer, il faut que l'institution propose des alternatives au redoublement. La baisse actuelle des taux est avant tout liée à une politique volontariste des académies, ayant pour objectif principal de faire de la place dans les classes, dans un contexte de hausse des effectifs, et de diminuer le coût de la scolarité (une année dans le second degré coûte environ 10 000 euros par élève). Les économies réalisées doivent être injectées dans la formation continue des enseignants et dans les dispositifs alternatifs.

En ce sens, la conférence de consensus initiée par le CNESCO est une bonne initiative. Le SNES-FSU engage les établissements à entrer dans le dispositif et à adresser leurs questions et revendications aux chercheurs participants. Contactez secretairesg@snes.edu.

Article publié dans l'US du 13 septembre 2014

Valérie Sipahimalani